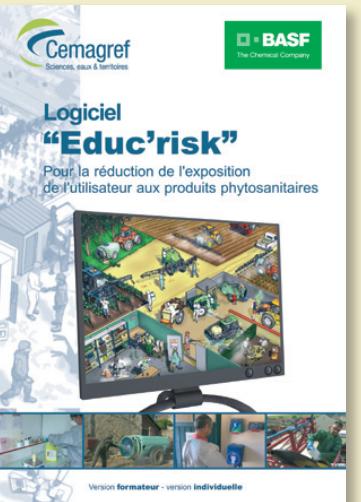


La démarche transversale “gestion responsable gamme BASF” :

- **Les nouveaux emballages EcoPack** : un bouchon spécial sans opercule, une ouverture centrale (écoulement sans à-coups), une prise en main facilitée (poignée flexible pivotante et un fond de bidon à surface antidérapante).
 - **Un bouchon avec pictogramme** pour inciter vos salariés et vous même à bien vous protéger.



- **Des étiquettes claires** avec un code couleur par famille de produits (fongicides, insecticides, herbicides), vert pour les fongicides, pour vous faciliter le repérage des produits dans le local phyto.



- **Un guide professionnel pour connaître l'essentiel sur la réglementation phytosanitaire avec « Mes anti-sèches Phytos »**

(à commander auprès de votre distributeur).

- **Une animation inter-active et ludique** pour mettre en œuvre la réduction de son exposition aux produits phytopharmaceutiques : le logiciel **“Educ’risk”** (à découvrir sur le site internet BASF Agro, www.agro.bASF.fr ou auprès de votre distributeur).



de non-responsabilité

textes de lois et règlements présentés dans ce document le sont à titre de sensibilisation et d'information générale applicable à la date de rédaction de ce document (août 2014). BASF France SAS et son Agro engage par conséquent l'utilisateur de ce document à se référer aux textes juridiques éventuellement adoptés et publiés, seuls ces derniers faisant foi, et plus généralement à vérifier toutes les informations auprès des sources appropriées et s'assurer de leur mise à jour.

France SAS – Division Agro ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de la justesse, l'exhaustivité, de l'exactitude et de la mise à jour des données et informations présentées dans ce document, ni être tenue pour responsable des éventuels dommages liés à une utilisation directe ou indirecte de ce document.

EF France SAS - Division Agro

min de la Sauvegarde
4 ÉCULLY Cedex
04 72 32 45 45
04 78 34 28 86
Internet : www.agro.bASF.fr



Chemical Company

Livret gestion responsable époxiconazole



The Chemical Company

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Gestion responsable époxiconazole

Ce qui change :

Les produits phytosanitaires et substances actives sont réévalués régulièrement par les agences d'évaluation ; c'est le cas pour l'époxiconazole. La conséquence en est l'apparition de la mention de danger H360Df (Peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité) en remplacement de la mention H361fd (Susceptible de nuire à la fertilité et au fœtus) ; les spécialités contenant de l'époxiconazole sont désormais classées CMR 1B (anciennement CMR 2) au lieu de CMR 2 (anciennement CMR 3).



Ce qui ne change pas :

Les produits phytosanitaires ne sont pas anodins, leur utilisation doit s'accompagner de mesures de protection. En tant qu'employeur, le Code du travail vous impose :

- L'évaluation de tous les risques sur l'exploitation (au travers du Document Unique de Sécurité).
- La formation du personnel aux mesures de prévention.
- La mise à disposition d'équipements de protection individuelle.
- La tenue d'une fiche individuelle par salarié de prévention des expositions aux facteurs de risques professionnels (dont les agents chimiques dangereux) dite **fiche « de pénibilité »**.

Pour bien renseigner cette fiche, il est utile de se servir d'une **fiche d'exposition au risque chimique**.

Anciens symboles de danger					Nouveaux symboles de danger	
S - cancer	R - irritation	I - toxicité	T - irritant	T - très irritant	Corrosif	! - précaution

Fiche individuelle d'exposition aux agents chimiques dangereux

Tâches effectuées	Caractéristiques des produits	Exposition	Mesures préventives prises	Dates, durées et importance des expositions accidentelles
Stockage/manipulation préparation bouillies application/utilisation agent chimique	Nom, phrases de risques, symboles de danger	Durée de la tâche Date début / fin	protection collective (ex. cabine), protection individuelle,...	

Fiche à renvoyer à votre médecin du travail

Les agents chimiques dangereux concernés sont les produits très toxiques, toxiques, nocifs, corrosifs, irritants, ainsi que les CMR 1A et 1B (anciennement CMR 1 et 2) ; il est recommandé de déclarer aussi les CMR 2 (anciennement CMR 3).

Gestion responsable époxiconazole

Ce qui change :

La nouvelle phrase de risque implique :

- **Interdiction de tout mélange avec une autre spécialité phytosanitaire (hors mélange spécifiquement autorisé).**
- **Obligations supplémentaires par rapport aux salariés manipulant le produit** (en respect du code du travail, article R4412-66) :
 - interdiction d'emploi par des femmes enceintes ou allaitantes et par de jeunes de moins de 16 ans
 - réalisation d'une analyse bénéfices/risques, à renseigner dans le Document Unique de Sécurité, pour substituer ou non la spécialité
 - information des salariés
 - mise en œuvre de mesures de prévention des expositions des salariés à ces spécialités

Ce qui ne change pas :

■ Stockage :

Nous vous rappelons que vous aviez déjà l'obligation de séparer les spécialités à base d'époxiconazole (et autres produits CMR, T+ et T) des autres substances dans le local phyto.



■ Protection de l'utilisateur lors de la préparation de la bouillie :

Gants en nitrile (EN 374), lunettes de sécurité ou écran facial, bottes, vêtement de travail (combinaison polyester 65 %-coton 35 % d'au moins 230 gr /m²) traité déperlant, blouse ou tablier manches longues protection chimique (catégorie III type PB3), protection respiratoire selon les phrases de risque de chaque spécialité.



Protection fongicide des céréales :

La protection des céréales passe par un raisonnement à chaque étape de la culture (précédent, variété, travail du sol ...).

Les questions à se poser pour faire le bon choix du fongicide :

- Efficacité sur le complexe septoriose, rouille brune et rouille jaune, fusariose.
- Efficacité en préventif et curatif pour plus de souplesse d'emploi et une meilleure sécurité de protection.
- Performance technique et économique.
- Régularité d'action d'une année sur l'autre.
- Préservation de l'efficacité dans le temps pour freiner le développement des résistances.
- Facilité d'emploi (emballage, formulation).

Pourquoi utiliser l'époxiconazole :

Efficacité et protection contre septoriose et rouilles :

- La septoriose et les rouilles sont les maladies du feuillage les plus préjudiciables sur blé (+ de 70 % de la nuisibilité totale des maladies).
- Toutes les triazoles ne sont pas aussi performantes et régulières.
Extrait note commune Janvier 2014 - ARVALIS - Institut du végétal, INRA, ANSES « Malgré une érosion de l'activité de tous les triazoles au champ, l'époxiconazole, le prothioconazole et le metconazole demeurent les plus efficaces. En revanche, l'action des triazoles doit généralement être renforcée par des fongicides multisites (chlorothalonil, mancozébe) ou du prochloraz ou un SDHI »
- L'époxiconazole est la référence historique en terme d'efficacité contre la septoriose et les rouilles brune et jaune.

Référence technico-économique :

- L'époxiconazole est la substance active de base des produits efficaces et polyvalents sur septoriose et rouilles pour un coût abordable, parmi les meilleurs ratio technico-économiques.
- **72 % des ha cultivés en céréales** (blés, orge, triticales, seigles, avoines) ont été protégés par un produit à base d'époxiconazole en 2013 (source : Panel agriculteurs 2013).

